

GÉORISQUES

Rapport de risques

 **Commune recherchée :**

88110 Raon-l'Étape

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

6 Risques naturels identifiés :



INONDATION

E1 sur ma commune :

EXISTANT



REMONTÉE DE NAPPE

E1 sur ma commune :

EXISTANT



SÉISME

E1 sur ma commune :

FAIBLE



MOUVEMENTS DE TERRAIN

E1 sur ma commune :

EXISTANT



RETRAIT GONFLEMENT DES
ARGILES

E1 sur ma commune :

MODÉRÉ



RADON

E1 sur ma commune :

IMPORTANT

3 Risques technologiques identifiés :



CANALISATIONS DE TRANSPORT
DE MATIÈRES DANGEREUSES

E1 sur ma commune :

CONCERNÉ



POLLUTION DES SOLS

E1 sur ma commune :

CONCERNÉ



RUPTURE DE BARRAGE

E1 sur ma commune :

CONCERNÉ

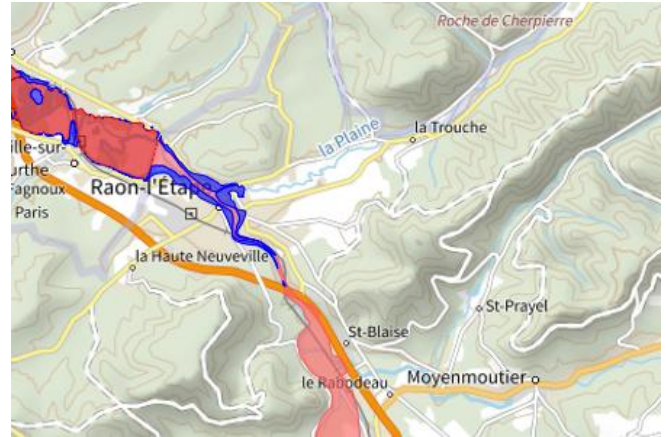
Risque d'inondation sur Raon-l'etape









Risque sur la commune **EXISTANT**

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.

Les types de risques d'inondation sur ma commune

- Par une crue à débordement lent de cours d'eau
On parle de « crue lente de plaine » lorsqu'un fleuve ou une rivière sort lentement de son lit et envahit les terrains alentours. Il s'agit d'inondations relativement longues, qui peuvent persister plusieurs jours, voire semaines.



| | | | |
|---|-------------------------------|---|--|
|  | Prescription hors zone d'aléa |  | Délaissement possible |
|  | Prescriptions |  | Expropriation possible |
|  | Interdiction |  | Non renseigné |
|  | Interdiction stricte |  | Zone à risque d'inondation entraînant une servitude d'utilité publique |

Informations détaillées :



PPRN : PPRNi_MEURTHE

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRNi_MEURTHE a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 06/11/2009

Date d'approbation : 24/12/2010

Le PPR couvre les aléas suivant :

Inondation

Par une crue à débordement lent de cours d'eau

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Votre commune est concernée par un plan de zonage couvrant les règlements suivants :

- 02 : Prescriptions

- 03 : Interdiction

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.



TRI : Saint-Dié - Baccarat

Un territoire à risque important d'inondation (TRI) est une zone où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants. L'identifiant de votre TRI est : 57DREAL20130005

Risque d'inondation sur Raon-l'etape



AZI : Meurthe(Zones Inondées)

L'atlas des zones inondables (AZI) vise à faciliter la connaissance des risques d'inondations par les collectivités territoriales, les services de l'État et le public.



DDRM : DDRM88

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Inondation](#)

Par une crue à débordement lent de cours d'eau

8 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

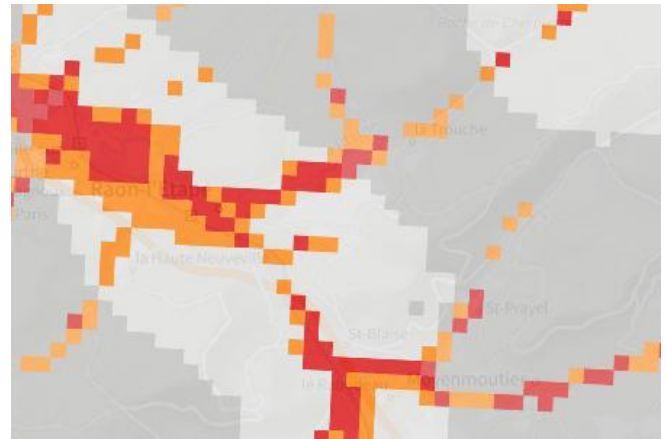
| Code NOR | Libellé | Début le | Sur le journal officiel du |
|--------------|-----------------------------------|------------|----------------------------|
| INTE1402613A | Inondations et/ou Coulées de Boue | 15/10/2013 | 02/02/2014 |
| INTE0600952A | Inondations et/ou Coulées de Boue | 03/10/2006 | 08/12/2006 |
| INTE9900627A | Inondations et/ou Coulées de Boue | 25/12/1999 | 30/12/1999 |
| INTE9000113A | Inondations et/ou Coulées de Boue | 14/02/1990 | 23/03/1990 |
| NOR19870127 | Inondations et/ou Coulées de Boue | 12/09/1986 | 14/02/1987 |
| NOR19830803 | Inondations et/ou Coulées de Boue | 23/05/1983 | 05/08/1983 |
| NOR19830516 | Inondations et/ou Coulées de Boue | 01/04/1983 | 18/05/1983 |
| NOR19830204 | Inondations et/ou Coulées de Boue | 08/12/1982 | 06/02/1983 |

Risque de remontées de nappe sur Raon-l'etape

Risque sur la commune **EXISTANT**

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.



| | | |
|---|--|--|
|  Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FORTE |  Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FORTE |  Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FORTE |
|  Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité MOYENNE |  Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité MOYENNE |  Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité MOYENNE |
|  Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FAIBLE |  Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FAIBLE |  Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FAIBLE |
|  Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité INCONNUE |  Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité INCONNUE |  Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité INCONNUE |

Informations détaillées :



REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.

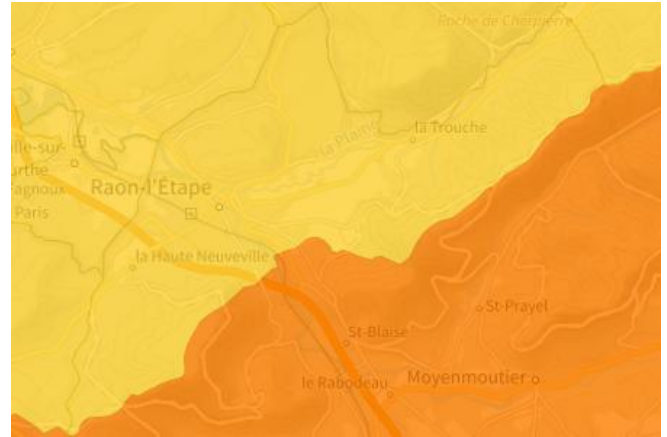
L'indication de fiabilité associé à votre zone est : MOYENNE

Risque de séisme sur Raon-l'etape

Risque sur la commune **FAIBLE**

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



Informations détaillées :



DDRM : **DDRM88**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Séisme](#)



SÉISME : **Échelle règlementaire et obligations associées**

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque sismique est de **2/5**.

Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque de mouvements de terrain sur Raon-l'etape

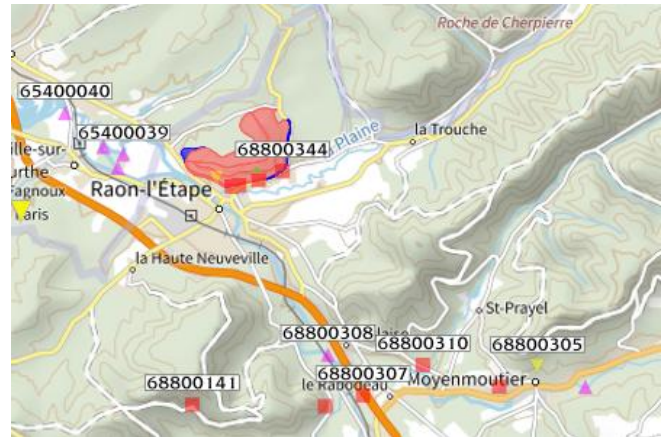
Risque sur la commune **EXISTANT**

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.



Les types de risques mouvements de terrain à ma commune:

- **Eboulements ou chutes de pierres et de blocs.**
Action de l'érosion, des conditions météorologiques et des systèmes racinaires sur les flancs rocheux, entraînant le détachement de pierres et blocs.
- **Glissements de terrain.**
Mouvements plus ou moins lents d'un sol en pente qui se détache. Ils ont lieu selon la nature du sol, l'inclinaison de la pente et les intempéries



Informations détaillées :

PPRN : PPRNmvt_RAON_L'ETAPE

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Mouvements de terrain nommé PPRNmvt_RAON_L'ETAPE a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 11/06/2003

Date d'approbation : 15/04/2005

Le PPR couvre les aléas suivant :

[Mouvement de terrain](#)

[Eboulement ou chutes de pierres et de blocs](#)

[Glissement de terrain](#)

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Votre commune est concernée par un plan de zonage couvrant les règlements suivants :

- 02 : Prescriptions

- 03 : Interdiction

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.

Risque de mouvements de terrain sur Raon-l'etape

1 Mouvements de terrain classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

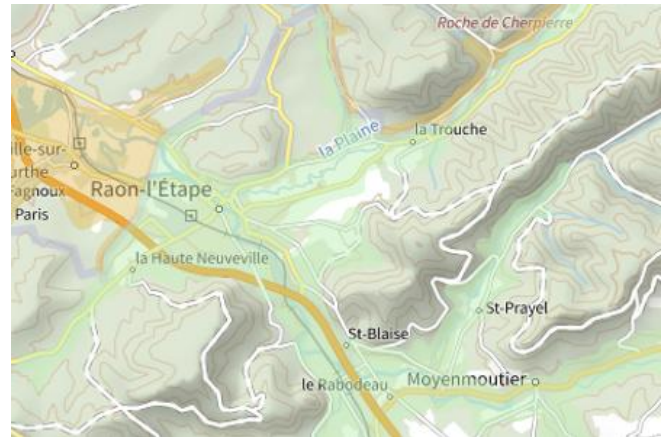
| Code NOR | Libellé | Début le | Sur le journal officiel du |
|--------------|----------------------|------------|----------------------------|
| INTE9900627A | Mouvement de Terrain | 25/12/1999 | 30/12/1999 |

Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m en annexe 1.

Risque de retrait gonflement des argiles sur Raon-l'etape

 Risque sur la commune **MODÉRÉ**

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétractation du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



Informations détaillées :



RGA : Échelle règlementaire et obligations associées

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles et de 2/3. Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque.

2 sécheresses classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

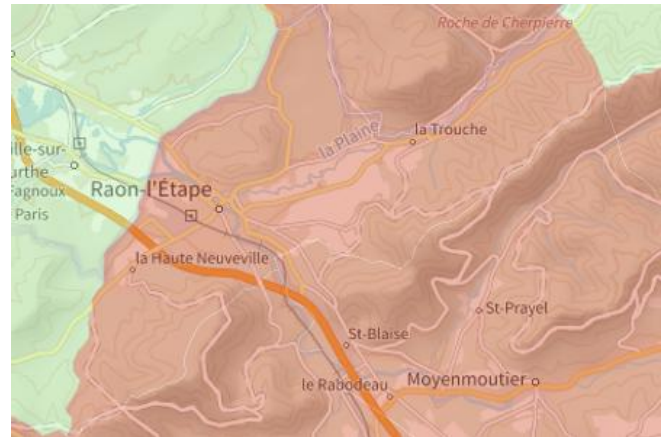
Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

| Code NOR | Libellé | Début le | Sur le journal officiel du |
|--------------|------------|------------|----------------------------|
| INTE2014522A | Sécheresse | 01/07/2019 | 10/07/2020 |
| INTE2014522A | Sécheresse | 01/01/2019 | 10/07/2020 |

Risque radon sur Raon-l'etape

Risque sur la commune **IMPORTANT**

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



Informations détaillées :



RADON : Potentiel radon élevé : recommandations et obligations

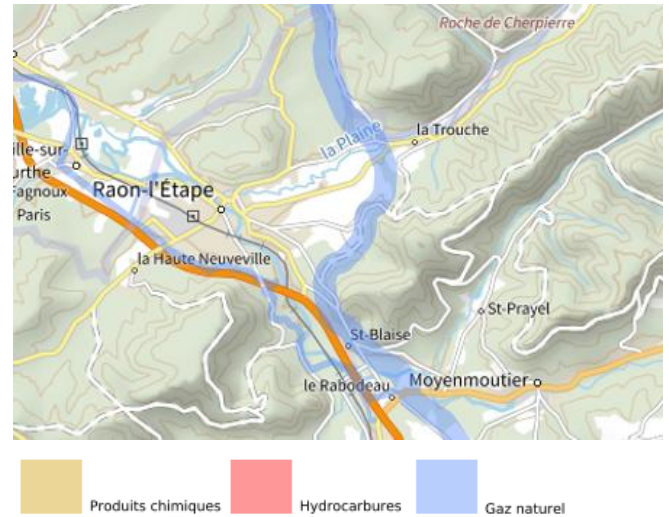
Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **3/3**.

Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Canalisations de transport de matières dangereuses sur Raon-l'etape

 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).



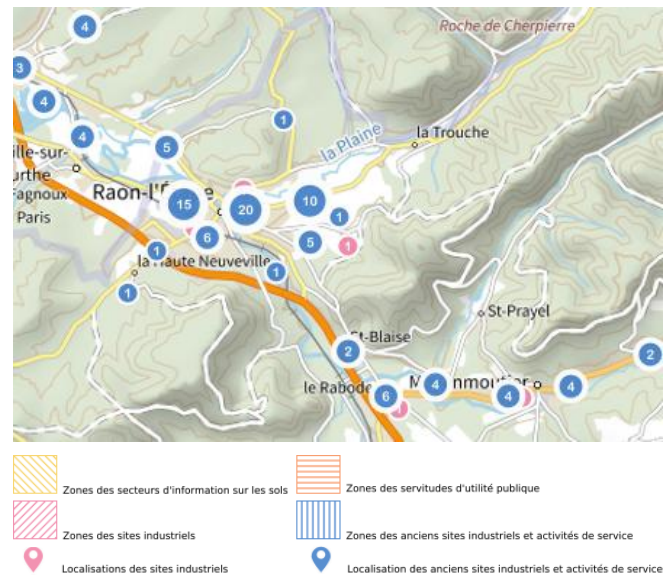
Risque de pollution des sols sur Raon-l'etape

Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

Les types de Pollution des sols sur ma commune

- 2 secteur(s) d'information(s) sur les sols sur la commune
L'État élabore, au regard des informations dont il dispose, des secteurs d'information sur les sols qui comprennent les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage (réalisation de travaux sur la parcelle avec mouvements de terre), la réalisation d'études de sols et de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement.
- 3 site(s) pollué(s) ou potentiellement pollué(s) sur la commune.
Le ministère chargé de l'environnement inventorie les sites et sols pollués, ou potentiellement pollués, appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.
- 70 ancien(s) site(s) industriel(s) ou activité(s) de service sur la commune.
La carte des anciens sites industriels et activités de services recense les anciennes activités susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols. Il peut s'agir d'anciennes activités industrielles ou encore d'anciennes activités de services potentiellement polluantes. La CASIAS ne renseigne aucunement sur l'état de pollution ou non d'un site.



Informations détaillées :



SIS :

Votre commune contient au moins un secteur d'information sur les sols (SIS) pouvant occasionner des obligations et des restrictions d'usage.
Renseignez vous auprès de votre mairie.

Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m en annexe 2.

Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 3.

Risque rupture de barrage sur Raon-l'etape

 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

La rupture d'un barrage peut être une destruction partielle ou totale de l'ouvrage. Elle a pour conséquence une libération soudaine d'une partie de l'eau retenue et entraîne la formation d'une « vague » (onde de submersion) qui se propage vers l'aval. Celle-ci peut avoir pour conséquence une augmentation très rapide du niveau de l'eau à l'aval avec des effets potentiellement destructeurs.

Géorisques ne possède pas de données cartographiques sur ce risque à ce jour

Informations détaillées :



DDRM : **DDRM88**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Rupture de barrage](#)

Annexe 1 : Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m

6 mouvements de terrain recensés dans la commune

| Identifiant | Type | Lieu |
|-------------|-----------------------------|---|
| 68800340 | Chute de blocs / Eboulement | Colline Beauregard, rue Stalingrad |
| 68800341 | Coulée | colline Beauregard, rue Emile Marande |
| 68800342 | Glissement | colline Beauregard, rue Stalingrad et Wessval |
| 68800343 | Glissement | colline Beauregard, rue de Stalingrad |
| 68800344 | Glissement | colline Beauregard, rue de Stalingrad |
| 68800345 | Glissement | Colline Beauregard rue de Stalingrad |

Annexe 2 : Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune.

3 sites pollués ou potentiellement pollués à moins de 250m

| Identifiant | Nom établissement | Statut instruction |
|--------------|--|--------------------|
| SSP001092801 | Station service - Rue de la Belle Orge | En cours |
| SSP000228301 | Compagnie Pétrolière de l'Est (CPE) | En cours |
| SSP000352601 | AXIMA NORD (EX REDLAND GRANULATS) | Clôturée |

Annexe 3 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

70 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

| Identifiant | Nom établissement | Etat | Activité principale |
|-------------|---|-------------|---------------------|
| SSP3924524 | Centrale mobile d'enrobage | Indéterminé | |
| SSP3924523 | Centrale d'enrobage | Indéterminé | |
| SSP3924522 | Centrale d'enrobage à froid | En arrêt | |
| SSP3924521 | Centrale mobile d'enrobage, dépôt de | Indéterminé | |
| SSP3924520 | Centre mobil d'enrobage à chaud | Indéterminé | |
| SSP3924519 | Atelier de taillage, sciage et polissage de | Indéterminé | |
| SSP3924518 | Atelier de travail des matières plastiques | Indéterminé | |
| SSP3924517 | Dépôt de liquides inflammables | Indéterminé | |
| SSP3924516 | Supermarché | Indéterminé | |
| SSP3924515 | Supermarché, station service | Indéterminé | |
| SSP3924514 | Garage, station service | En arrêt | |
| SSP3924513 | Garage, carrosserie | Indéterminé | |
| SSP3924512 | Supermarché, station service | Indéterminé | |
| SSP3924511 | Garage | Indéterminé | |
| SSP3924510 | Garage | Indéterminé | |
| SSP3924509 | Menuiserie, Entrepôt de véhicule | Indéterminé | |
| SSP3924508 | Garage carrosserie | En arrêt | |
| SSP3924506 | Dépôt de liquide inflammable | Indéterminé | |
| SSP3924505 | Atelier de ferronnerie | Indéterminé | |
| SSP3924504 | Fonderie | Indéterminé | |
| SSP3924503 | Dépôt de liquides inflammables | Indéterminé | |
| SSP3924502 | Pressing | Indéterminé | |
| SSP3924501 | Dépôt de chiffons | Indéterminé | |
| SSP3924500 | Déchetterie | Indéterminé | |
| SSP3924499 | Fabrique de jouets, abbatoir | Indéterminé | |
| SSP3924498 | Pressing | Indéterminé | |
| SSP3924497 | Dépôt de déchets textiles et papiers | En arrêt | |
| SSP3924496 | Dépôt de liquides inflammables | Indéterminé | |
| SSP3924495 | Transports | Indéterminé | |
| SSP3924494 | Scierie | Indéterminé | |
| SSP3924492 | Extraction de pierres, concassage- | Indéterminé | |
| SSP3924491 | Menuiserie | Indéterminé | |
| SSP3924490 | Atelier de travail du bois | Indéterminé | |
| SSP3924489 | Scierie, caisserie, parqueterie | Indéterminé | |
| SSP3924488 | Atelier de fabrication de meubles | Indéterminé | |
| SSP3924487 | Atelier de menuiserie | Indéterminé | |
| SSP3924486 | Four à plâtre | Indéterminé | |
| SSP3924485 | Scierie | Indéterminé | |

| Identifiant | Nom établissement | Etat | Activité principale |
|-------------|--|-------------|---------------------|
| SSP3924484 | Four à plâtre | Indéterminé | |
| SSP3922428 | Filature, dépôt de liquide inflammable | Indéterminé | |
| SSP3922387 | Atelier de moulage plastique | Indéterminé | |
| SSP3922381 | Scierie | Indéterminé | |
| SSP3922370 | Transporteur, avec garage | Indéterminé | |
| SSP3922359 | Station-service, garage | En arrêt | |
| SSP3922345 | Carrière, unité de broyage-concassage, | Indéterminé | |
| SSP3922344 | Carrières, centrale d'enrobage | Indéterminé | |
| SSP3922045 | Dépôt de liquide inflammable | Indéterminé | |
| SSP3922014 | Fabricant de chapeaux de paille, | Indéterminé | |
| SSP3921938 | Station service | Indéterminé | |
| SSP3921925 | Garage, station-service | Indéterminé | |
| SSP3921906 | Transporteur, garage, dépôt de fuel | Indéterminé | |
| SSP3921843 | Scierie, caisserie, parqueterie | Indéterminé | |
| SSP3921638 | Dépôt de liquide inflammable | Indéterminé | |
| SSP3921637 | Garages, carrosserie, station service | En arrêt | |
| SSP3921613 | Décharge d'ordures ménagères | Indéterminé | |
| SSP3921590 | Station-service | En arrêt | |
| SSP3921585 | Scierie | Indéterminé | |
| SSP3921572 | Papeterie | Indéterminé | |
| SSP3921567 | Dépôt de liquides inflammables | Indéterminé | |
| SSP3921560 | Atelier de tricotage, teinture, de travail | En arrêt | |
| SSP3921525 | Garage pour autobus | Indéterminé | |
| SSP3921521 | Dépôt de fuel, négociant en énergie | Indéterminé | |
| SSP3921500 | Négoquant en énergie, Dépôt de fuel | Indéterminé | |
| SSP3921489 | Négoquant en énergie, dépôt de fuel | Indéterminé | |
| SSP3921480 | Papeterie | Indéterminé | |
| SSP3921427 | Fabrication mécanique, fonderie de | Indéterminé | |
| SSP3920638 | AXIMA NORD, Redland Granulats | Indéterminé | |
| SSP3920528 | Fonderie | En arrêt | |
| SSP3920527 | Travail du plastique, textile, mécanique | Indéterminé | |
| SSP554348 | RAON CIRCULAR REGENERATION | En arrêt | |



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un **diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre **kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les dispositifs de **protection à installer** : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une **zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier



Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

